



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.70/1995/L.1  
11 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE  
CHARGÉ DE L'EXAMEN DES DISPOSITIONS  
RELATIVES AUX CONSULTATIONS AVEC LES  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Deuxième session

8-12 mai 1995

Point 3 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR SA DEUXIÈME SESSION

Chapitre \_\_\_\_

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales a tenu sa deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 12 mai 1995, conformément à la résolution 1993/80 du Conseil économique et social. Le Groupe de travail a tenu \_\_\_\_\_ séances.

B. Ordre du jour et organisation des travaux

2. À sa 1re séance, le 8 mai 1995, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après publié sous la cote E/AC.70/1995/1 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen général des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales.
3. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa deuxième session.

3. Le Groupe de travail a approuvé l'organisation des travaux qu'avait proposée le Président. Celui-ci a informé le Groupe de travail que M. Jean-Marie Gervais (Côte d'Ivoire) mènerait des consultations informelles de

façon que les recommandations au Conseil économique et social puissent être établies à temps.

4. Compte tenu de la recommandation que l'Assemblée générale a faite dans sa résolution 49/221, le Groupe de travail a décidé de ne pas tenir de réunion le mercredi 10 mai.

5. Les représentants des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bangladesh, de l'Algérie et de Cuba ont fait des déclarations.

#### C. Participation

6. Des représentants des États ci-après ont participé à la session :

[à compléter]

7. Les organes et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[à compléter]

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

[à compléter]

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

[à compléter]

10. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées :

[à compléter]

#### D. Documentation

11. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté (E/AC.70/1995/1);

b) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales sur sa première session (A/49/215-E/1994/99);

c) Document de travail destiné à la deuxième session du Groupe de travail à composition non limitée (E/AC.70/1995/CRP.1);

d) Déclaration présentée par le Service international pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO/1);

e) Exposé présenté par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/AC.70/1995/NGO/2);

f) Déclaration présentée par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/3);

g) Déclaration présentée par la Chambre de commerce internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/4);

h) Déclaration présentée par la Confédération internationale des syndicats libres, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/5);

i) Déclaration de l'Association américaine des retraités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO/6);

j) Déclaration présentée par la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO/7);

k) Déclaration présentée par le Rotary International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I auprès du Conseil économique et social (E/AC.70/1995/NGO/8);

[à compléter]

Chapitre \_\_\_\_

EXAMEN GÉNÉRAL DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSULTATIONS  
AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

12. De sa première à sa \_\_\_\_\_ séance, tenues du 8 au \_\_\_ mai 1995, le Groupe de travail a examiné le point 2 de son ordre du jour. Il était saisi des documents suivants :

a) Document de travail destiné à la deuxième session du Groupe de travail à composition non limitée (E/AC.70/1995/CRP.1);

b) Déclaration présentée par le Service international pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO.1);

c) Exposé présenté par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/AC.70/1995/NGO/2);

/...

d) Déclaration présentée par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/3);

e) Déclaration présentée par la Chambre de commerce international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/4);

f) Déclaration présentée par la Confédération internationale des syndicats libres, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1995/NGO/5);

g) Déclaration présentée par l'Association américaine des retraités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO/6);

h) Déclaration présentée par la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) (E/AC.70/1995/NGO/7);

i) Déclaration présentée par le Rotary International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I auprès du Conseil économique et social (E/AC.70/1995/NGO/8);

[à compléter]

13. À la première session, le 8 mai, le Président a fait une déclaration liminaire.

14. Les représentants de la France (au nom de l'Union européenne), du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Chine ont fait des déclarations.

15. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont fait une déclaration : Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, Confédération internationale des syndicats libres et Association américaine des retraités.

16. Les organisations non gouvernementales suivantes, inscrites sur la liste, ont également fait des déclarations : Communications Coordination Committee for the United Nations et International Synergy Institute.

17. À la 2e séance, le 8 mai, le représentant des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

18. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont fait des déclarations : International Federation of Settlements and Neighborhood Centers, World Federalist Movement, Human Rights Internet, Service de la justice et de la paix

en Amérique latine, Rotary International et Conseil mondial des peuples indigènes.

19. Les organisations non gouvernementales suivantes inscrites sur la liste ont également fait des déclarations : Canadian Council for International Cooperation, Fonds mondial pour la nature, Third World Network, Instituto de Analises Sociais E Economicas (IBASE) et World Economy, Ecology and Development (WEED) (déclaration commune), Association suédoise de Stockholm pour les Nations Unies, Country Women Association of Nigeria, Instituto del Tercer Mundo et Association des États-Unis d'Amérique pour les Nations Unies.

Chapitre. \_\_\_\_

ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
SA DEUXIÈME SESSION

20. À sa \_\_\_\_ séance, le 12 mai, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport tel qu'il avait été modifié oralement (E/AC.70/1995/L.\_\_\_).

-----